

Responsabilité Civile Tourisme



OBJET

- Contrat destiné à un large éventail d'activités professionnelles
- Protection Juridique incluse

CIBLE

- **Métiers du tourisme professionnel tels que :**
 - Billetterie
 - Organisation de séjours/voyages
 - Tourisme d'accueil
 - Vente de forfaits dynamiques
 - Vente de séjours/voyages organisés par un tour-operator

GARANTIES

Le contrat RC Pro couvre toutes les réclamations non pénales déposées à l'encontre de l'entreprise pour :

- Responsabilité sans faute
- Non-conformité de la prestation
- Fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- Divulgence d'informations confidentielles

En option :

- Extension du contrat au monde entier
- RC Employeur
- RC Exploitation

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com